



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général  
de la défense  
et de la sécurité nationale

*Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information*

Paris, 05 mai 2015

N° 1817/ANSSI/SDE/PSS/CCN

Référence : ANSSI-CC-NOTE-17/1.0

## NOTE D'APPLICATION

### REUTILISATION DES COMPOSANTS D'ASSURANCE ALC

Application : Dès son approbation

Diffusion : Publique

Le directeur général  
de l'agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information

Guillaume POUPARD  
[ORIGINAL SIGNE]



## Suivi des modifications

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>
1.0	05/05/2015	Création

En application du décret n° 2002-535 du 18 avril 2002 modifié, la présente note d'application a été soumise au comité directeur de la certification, qui a donné un avis favorable.

La présente note d'application est disponible sur le site institutionnel de l'ANSSI ([www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)).

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
1.1. Objet de la note .....	4
1.2. Références .....	4
1.3. Définitions .....	4
1.4. Périmètre .....	5
<b>2. EVALUATION GNERIQUE.....</b>	<b>6</b>
2.1. Evaluation de produit ou de site .....	6
2.2. Processus de mutualisation.....	7
2.2.1. Conditions développeur liées à la mutualisation.....	7
2.2.2. Travaux d'évaluation générique liées à la mutualisation.....	7
2.3. Rapport de réutilisation .....	8
<b>3. EVALUATION SPECIFIQUE .....</b>	<b>10</b>
3.1. Règles de réutilisation .....	10
3.1.1. Conditions développeur.....	10
3.1.2. Règles évaluateur.....	10
<b>ANNEXE A CATEGORIES.....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE B SCHEMA DE PRINCIPE DE MUTUALISATION .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE C MODELE DE RAPPORT DE REUTILISATION .....</b>	<b>16</b>

## 1. Introduction

### 1.1. Objet de la note

Cette note expose le processus de réutilisation des résultats d'évaluation de composants d'assurance de la classe ALC des Critères Communs appliqué par le schéma français. En effet, des éléments indépendants d'une TOE<sup>1</sup> mais identiques pour une catégorie de produits<sup>2</sup> et associés à une visite de site peuvent être réutilisés.

Cette note décrit une méthodologie obligatoire pour pouvoir réutiliser des résultats génériques produits dans le cadre d'une certification de produit, d'une certification de site ou de la démarche facultative de mutualisation définie ci-après.

Cette note est un complément des Critères Communs et de la Note 02 cités en référence.

### 1.2. Références

- [CC] Common Criteria for Information Technology Security Evaluation, version 3.1, revision 4, September 2012. Part 2: Functional security components.  
Common Criteria for Information Technology Security Evaluation, version 3.1, revision 4, September 2012. Part 3: Assurance security components.
- [CEM] Common Methodology for Information Technology Security Evaluation, version 3.1, revision 4, September 2012.
- [SITE\_CER] Supporting Document, Site Certification, version 1.0, révision 1, Octobre 2007, référence CCDB-2007-11-001, CCRA.
- [AIS.38] Application Notes and Interpretation of the Scheme, AIS 38, version 2, 28 septembre 2007, BSI (*Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik*).
- [Note 02] Note d'application, Visite de l'environnement de développement, version 2.4, 5 janvier 2015, ANSSI.

### 1.3. Définitions

Evaluation générique	Une évaluation générique désigne l'analyse des composants de la classe ALC identifiés par le terme « Générique » en annexe A appliqués à une catégorie de produits particulière. Cette évaluation correspond à une analyse documentaire (analyse de la documentation commune à tous les sites considérés et à une catégorie de produits particulière, dite documentation générique), et à la vérification de l'application de la documentation générique dans le cadre de visites de sites (dites audits génériques).
----------------------	---

---

<sup>1</sup> TOE : *Target Of Evaluation*, cible d'évaluation en français.

<sup>2</sup> Par exemple : les cartes SIM, les cartes santé, les cartes bancaires, chacune ayant potentiellement son propre cycle de vie.

Evaluation spécifique	Une évaluation spécifique désigne l'analyse des composants de la classe ALC identifiés par le terme « Spécifique » en annexe A appliqués à un produit particulier. Cette évaluation correspond uniquement à une analyse documentaire : analyse de documents montrant l'application de la documentation générique évaluée, travaux associés aux tâches « Spécifique/Confirmation » de l'annexe A ; et analyse des autres tâches propres aux produits évalués, travaux associés aux tâches « Spécifique/Documentaire » de l'annexe A.
Mutualisation	Le terme mutualisation fait référence à l'utilisation multiple de résultats d'évaluations génériques pour un type de technologie considéré indépendamment de toute évaluation de produit ou de site.

#### 1.4. Périmètre

Les composants d'assurance de la classe ALC couvrent différents aspects du contrôle et de la protection de la TOE depuis sa création et jusqu'à sa livraison.

Un site donné peut constituer le même environnement de développement ou de production pour différents produits à certifier du même type. Ainsi l'évaluation des composants d'assurance ALC, lorsqu'elle se fait de manière indépendante pour chaque produit et par différents CESTI, peut conduire à des redondances. Pour permettre aux développeurs d'éviter de conduire des tâches d'évaluation inutiles, une démarche permettant la réutilisation des résultats d'évaluation de composants d'assurance de la classe ALC est ici définie. Elle s'applique lorsque les procédures, les méthodes et les outils sont communs à plusieurs produits d'une même catégorie et décrits dans une même documentation.

Cette démarche de réutilisation des composants d'assurance ALC comprend deux étapes :

- une étape de production de résultats : elle s'applique à un ensemble de produits, correspondant à une catégorie de produits particulière, dite évaluation générique ;
- une étape de réutilisation de résultats : elle s'applique à un produit particulier pour vérifier que la documentation générique a été correctement appliquée lors de la fabrication du produit, dite évaluation spécifique.

Dans une première partie, la présente note décrit les conditions de production d'une évaluation générique et les rapports attendus en vue de la réutilisation des résultats.

Dans une deuxième partie, la note présente les règles de réutilisation des résultats de l'évaluation générique dans le cadre de l'évaluation d'une TOE spécifique par un CESTI non impliqué dans la phase d'évaluation générique.

La catégorisation des tâches d'évaluation de la classe ALC est donnée en annexe A.

Un exemple du principe de mutualisation est donné en annexe B.

Le modèle de rapport de réutilisation est donné en annexe C.

Cette note peut s'appliquer à tous types de produits, mais elle considère plus particulièrement les produits de type matériel (microcontrôleurs et cartes à puce).

## 2. Evaluation générique

Une évaluation générique est construite dans le cadre des démarches suivantes :

- certification de site ;
- certification de produits ;
- démarche de mutualisation.

Le paragraphe 2.1 décrit le principe de réutilisation de résultats génériques établis via une certification de site ou de produits ; et le paragraphe 2.2 décrit une démarche alternative d'évaluation générique.

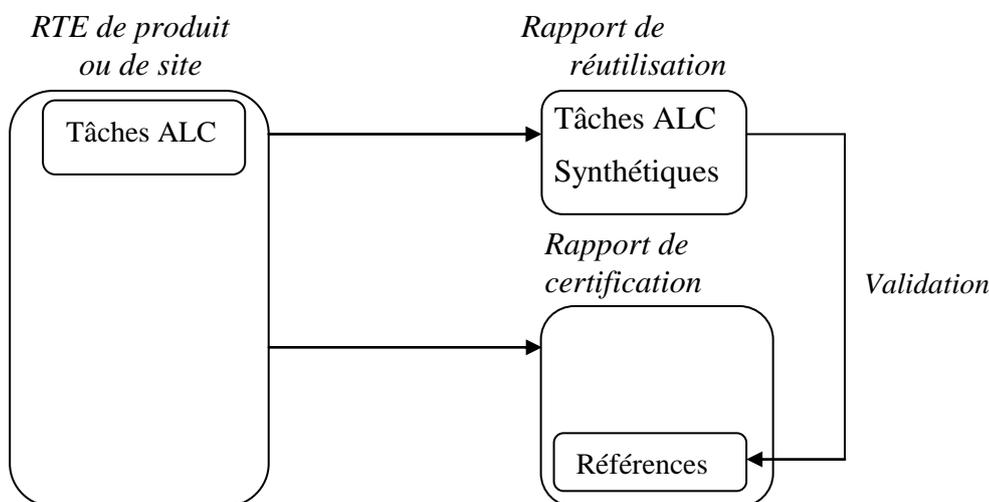
Le transfert d'information entre CESTI se fait par l'intermédiaire d'un rapport de réutilisation dont le contenu est décrit en 2.3 et un modèle est disponible en annexe C.

### 2.1. Evaluation de produit ou de site

A l'issue d'une certification de site, conformément à [SITE\_CER], ou d'une certification de produit, conformément à [CC], les résultats d'évaluation génériques peuvent être réutilisés dans le cadre d'une évaluation de produit dès lors qu'un rapport de réutilisation est disponible.

Ce rapport doit, préalablement à son utilisation, avoir été validé par le centre de certification en charge de la certification de site ou de la certification de produit considéré. Pour indiquer cette validation, le centre de certification peut identifier ce rapport de réutilisation dans le rapport de certification de site ou de produit considéré.

Le schéma suivant illustre la réutilisation des résultats dans le cadre d'une évaluation de produit ou de site.



## 2.2. Processus de mutualisation

Ce paragraphe décrit la démarche facultative de mutualisation.

A la différence de l'évaluation de site ou de produit :

- le processus de mutualisation permet la réutilisation de résultats d'évaluation générique sans qu'ils aient été produits dans le cadre d'un processus de certification ; les résultats associés doivent donc être validés par le centre de certification indépendamment d'un projet de certification ;
- plusieurs CESTI peuvent être impliqués dans la production des résultats de l'évaluation générique : un CESTI peut se charger de l'évaluation documentaire générique et un ou plusieurs autres CESTI peuvent réaliser les audits de sites génériques associés.

Le schéma en annexe B illustre ce processus.

### 2.2.1. Conditions développeur liées à la mutualisation

Le développeur doit mettre à disposition les informations suivantes :

- la description du modèle de cycle de vie<sup>3</sup> appliqué à la catégorie de produits visé par le développeur pour être réutilisé ; ce modèle du cycle de vie peut être affiné en découpant les phases de développement et de production du type de technologie en processus ;
- le niveau des composants d'assurance de la classe ALC visé par le développeur ;
- la documentation générique requise par ces composants d'assurance.

Ces informations doivent être fournies à l'ensemble des CESTI impliqués dans les travaux d'évaluation génériques ci-après.

### 2.2.2. Travaux d'évaluation générique liées à la mutualisation

Le CESTI en charge de l'évaluation documentaire générique analyse la documentation générique fournie par le développeur aux regards des tâches d'évaluation identifiées par « Générique/Documentaire » en annexe A. Cette analyse doit porter sur toutes les options des procédures envisagées par le développeur ou mentionner explicitement, en introduction du rapport, les options qui n'auront pas été prises en compte (par exemple le cas des procédures identifiant plusieurs outils/démarches).

Les résultats de cette analyse sont consignés dans un rapport documentaire générique et un rapport documentaire générique synthétique. Ce dernier rapport doit correspondre à des extraits, suffisants pour la conduite de l'évaluation spécifique, du rapport documentaire générique.

Ces rapports documentaires sont émis au centre de certification et au développeur, avant tout audit et conformément à [NOTE 02] au moins un mois avant la réalisation des audits génériques associés.

Le ou les CESTI en charge des audits génériques vérifient :

- que le rapport documentaire générique est pertinent pour mener l'audit générique ;
- et que les procédures évaluées au titre de l'évaluation documentaire générique sont effectivement appliquées dans le cadre des visites de site.

---

<sup>3</sup> Le modèle de cycle de vie est la description des étapes impliquées dans le cycle de vie d'un objet, de leurs relations, de leurs ordonnancements et de leurs caractéristiques de haut niveau.

Ces travaux correspondent aux tâches d'évaluation identifiées par « Générique/Visite » en annexe A. Pour ce faire, ce ou ces CESTI doivent au moins disposer du rapport documentaire générique synthétique.

Après les visites de sites, le ou les CESTI produisent des rapports d'audit conformément à [NOTE 02]. Des rapports d'audit synthétiques destinés à être transmis à d'autres CESTI peuvent également être produits. Ces derniers rapports doivent correspondre à des extraits, suffisants pour la conduite de l'évaluation spécifique, des rapports d'audit génériques.

L'ensemble des rapports produits dans le cadre de cette démarche est diffusé pour validation au centre de certification et en parallèle au développeur.

### **2.3. Rapport de réutilisation**

Le rapport de réutilisation des résultats fournit l'ensemble des éléments issus des évaluations génériques nécessaires pour réaliser une évaluation spécifique. Il est destiné à être partagé avec un CESTI non impliqué dans le processus d'évaluation générique, mais en charge d'une évaluation spécifique d'un produit relevant de la même catégorie qu'étudiée par l'évaluation générique.

Ce document est constitué de deux parties :

- une partie documentaire correspondant au moins aux résultats synthétiques de l'évaluation générique ; cette partie précise la liste des éléments de preuves attendus au titre de l'évaluation spécifique pour que le développeur montre que la documentation générique a été effectivement appliquée ;
- une partie audit correspondant au moins aux rapports d'audits synthétiques.

Le modèle de rapport est donné en annexe C.

Le développeur est chargé de mettre à disposition le rapport de réutilisation aux CESTI en charge de l'évaluation de produits spécifiques.

Dans le cadre d'un rapport établi au titre d'une évaluation de produit ou de site, le rapport de certification peut identifier le rapport de réutilisation. Cette identification vaut validation par le centre de certification du rapport de réutilisation.

Dans le cas général, si la validité du rapport de réutilisation n'est pas identifiée dans un document public, le centre de certification en charge de l'évaluation spécifique vérifie sa validité auprès du centre de certification impliqué dans l'évaluation générique.

La liste de diffusion des rapports de réutilisation de résultats émis par un CESTI est gérée et mise à jour par le développeur avec information auprès du propriétaire du rapport (le CESTI) et du centre de certification associé à l'évaluation générique.

#### Particularité du rapport de réutilisation produit dans le cadre de la démarche de mutualisation

La partie audit du rapport de réutilisation établi au titre de la mutualisation peut évoluer au fil du temps et être ainsi augmentée de nouveaux résultats suite aux différents audits réalisés par des CESTI.

L'assemblage du rapport de réutilisation en vue de l'évaluation d'un produit spécifique (le cycle de vie de ce dernier ne contient pas forcément l'ensemble des sites audités, un sous ensemble suffisant peut donc constitué) est entièrement géré par le développeur.

Le rapport de réutilisation établi au titre de la mutualisation donne un statut, s'il est disponible, sur la validation du rapport par le centre de certification et indique clairement quelles parties ont été validées (partie documentaire, audits de sites, etc.).

### 3. Evaluation spécifique

La réutilisation des résultats d'une évaluation générique n'est autorisée que si un rapport de réutilisation est mis à disposition du laboratoire en charge de l'évaluation spécifique.

Le CESTI responsable de l'évaluation spécifique juge s'il a bien les éléments nécessaires et suffisants à cette évaluation spécifique pour son analyse, dans le cas contraire, il en avertit immédiatement son centre de certification.

Le centre de certification peut refuser la réutilisation à tout moment s'il considère que la réutilisation proposée n'est pas pertinente (par exemple, parce que l'évaluation spécifique dérive trop vis-à-vis de l'évaluation générique).

#### 3.1. Règles de réutilisation

##### 3.1.1. Conditions développeur

Le développeur doit mettre à disposition du CESTI en charge de l'évaluation spécifique les informations suivantes :

- l'identification de toutes les différences par rapport au modèle de cycle de vie générique, qui signale tous les changements pour le produit considéré dans les opérations, les procédures ou les outils de la documentation générique ;
- l'ensemble de la documentation spécifique au produit et nécessaire pour traiter les tâches ALC de l'évaluation spécifique. Il décrit notamment le cycle de vie effectif du produit et, le cas échéant, précise, quand plusieurs configurations ont été envisagées dans la documentation générique, lesquelles sont pertinentes pour le produit considéré ;
- l'ensemble des éléments de preuve attestant que le produit a été développé/fabriqué conformément à des procédures génériques précédemment évaluées ;
- la documentation évaluée dans le cadre de l'évaluation générique réutilisée ;
- le rapport de réutilisation.

##### 3.1.2. Règles évaluateur

Le CESTI en charge de l'évaluation spécifique vérifie les points suivants :

- le produit évalué correspond effectivement à la catégorie de produits ayant subi une évaluation générique et les rapports de réutilisation nécessaires lui ont été mis à disposition ;
- la disponibilité de l'ensemble des éléments nécessaires et suffisants pour l'évaluation spécifique ;
- les niveaux des composants traités lors de l'évaluation générique sont supérieurs ou égaux à celui de l'évaluation spécifique ;
- les résultats de l'évaluation générique sont valides (pour rappel, cette période de validité est établie dans [NOTE 02] pour le schéma français) et pertinents ;
- les résultats des tâches d'évaluation spécifiques sont consignés :
  - o les éléments de preuves attestant que le produit a été développé/fabriqué conformément à des procédures génériques précédemment évaluées sont analysés au titre des tâches d'évaluation identifiées par « Spécifique/Confirmation » en annexe A ; cette analyse est effectuée pour chaque site impliqué dans l'application de la procédure générique considérée ;

- la documentation spécifique est analysée au titre des tâches d'évaluation identifiées par « Spécifique/Documentaire » en annexe A.

Outre les points ci-dessus, le CESTI référence dans son rapport ALC les rapports de réutilisation et la documentation générique utilisés.

Le CESTI en charge de l'évaluation spécifique est aussi chargé d'évaluer la différence entre le cycle de vie du produit considéré et le modèle de cycle de vie générique :

- si ces différences sont ponctuelles, le CESTI confirme l'impact sur les composants d'assurance de l'évaluation spécifique et procède, si besoin, à une réévaluation de ces composants à partir des éléments de preuves qui lui sont communiqués ;
- sinon, le CESTI avertit le centre de certification qui décidera des suites à donner.

L'évaluation spécifique se faisant dans le cadre d'une évaluation de produit, l'ensemble de ces résultats sont consignés dans le rapport de tâche ALC et dans le RTE<sup>4</sup>, selon [CC].

---

<sup>4</sup> Rapport Technique d'Evaluation

## Annexe A Catégories

La catégorie « Générique » caractérise les tâches qui peuvent être réutilisées entre produits du même type et qui sont à conduire au titre d'une évaluation générique.

La catégorie « Spécifique » caractérise les tâches qui doivent être menées lors de l'évaluation d'un produit particulier de même type que ceux analysés au titre de l'évaluation générique (voir chapitre 3).

Cette catégorisation est conforme aux résultats établis par le BSI dans [AIS.38] et est donnée ici à partir du niveau d'évaluation EAL3.

La tâche ALC\_FLR peut être traité de façon générique ; elle est parfois associée à des visites de sites (voir [NOTE 02]).

La colonne « commentaire » précise la nature des travaux : « documentaire » pour l'analyse documentaire, « visite » pour les audits de sites et « confirmation » quand il est nécessaire de confirmer par le CESTI en charge de l'évaluation spécifique les résultats de l'évaluation générique documentaire ou d'audits de site.

Composant	Exigences	Tâche d'évaluation	Catégorie	Commentaire
<b>ALC_CMC.3</b>				
	ALC_CMC.3.1C	ALC_CMC.3-1	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.3.1C	ALC_CMC.3-2	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.3.2C	ALC_CMC.3-3	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.3.3C	ALC_CMC.3-4	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.3.4C	ALC_CMC.3-5	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.3.5C	ALC_CMC.3-6	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.3.6C	ALC_CMC.3-7	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.3.7C	ALC_CMC.3-8	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.3.8C	ALC_CMC.3-9	GÉNÉRIQUE	Documentaire
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_CMC.3.8C	ALC_CMC.3-10	GÉNÉRIQUE	Visite
		SPÉCIFIQUE	Confirmation	
<b>ALC_CMC.4</b>				
	ALC_CMC.4.1C	ALC_CMC.4-1	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.1C	ALC_CMC.4-2	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.2C	ALC_CMC.4-3	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.3C	ALC_CMC.4-4	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.4C	ALC_CMC.4-5	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.5C	ALC_CMC.4-6	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.5C	ALC_CMC.4-7	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.6C	ALC_CMC.4-8	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.7C	ALC_CMC.4-9	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.8C	ALC_CMC.4-10	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.9C	ALC_CMC.4-11	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.4.10C	ALC_CMC.4-12	GÉNÉRIQUE	Documentaire

			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_CMC.4.10C	ALC_CMC.4-13	GÉNÉRIQUE	Visite
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
<b>ALC_CMC.5</b>				
	ALC_CMC.5.1C	ALC_CMC.5-1	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.1C	ALC_CMC.5-2	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.2C	ALC_CMC.5-3	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.3C	ALC_CMC.5-4	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.4C	ALC_CMC.5-5	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.5C	ALC_CMC.5-6	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.6C	ALC_CMC.5-7	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.6C	ALC_CMC.5-8	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.7C	ALC_CMC.5-9	GÉNÉRIQUE	Documentaire
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_CMC.5.8C	ALC_CMC.5-10	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.9C	ALC_CMC.5-11	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.10C	ALC_CMC.5-12	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.11C	ALC_CMC.5-13	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.12C	ALC_CMC.5-14	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.13C	ALC_CMC.5-15	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.14C	ALC_CMC.5-16	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.15C	ALC_CMC.5-17	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_CMC.5.16C	ALC_CMC.5-18	GÉNÉRIQUE	Documentaire
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_CMC.5.16C	ALC_CMC.5-19	GÉNÉRIQUE	Visite
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_CMC.5.2E	ALC_CMC.5-20	GÉNÉRIQUE-	Visite
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
<b>ALC_CMS.4</b>				
	ALC_CMS.4.1C	ALC_CMS.4-1	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMS.4.2C	ALC_CMS.4-2	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMS.4.3C	ALC_CMS.4.3	SPÉCIFIQUE	Documentaire
<b>ALC_CMS.5</b>				
	ALC_CMS.5.1C	ALC_CMS.5-1	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMS.5.2C	ALC_CMS.5-2	SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_CMS.5.3C	ALC_CMS.5-3	SPÉCIFIQUE	Documentaire
<b>ALC_DEL.1</b>				
	ALC_DEL.1.1C	ALC_DEL.1-1	GÉNÉRIQUE	Documentaire
			SPÉCIFIQUE	Documentaire
	ALC_DEL.1.2D	ALC_DEL.1-2	GÉNÉRIQUE	Visite
<b>ALC_DVS.1</b>				
	ALC_DVS.1.1C	ALC_DVS.1-1	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_DVS.1.2C	ALC_DVS.1-2	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_DVS.1.2E	ALC_DVS.1-3	GÉNÉRIQUE	Visite

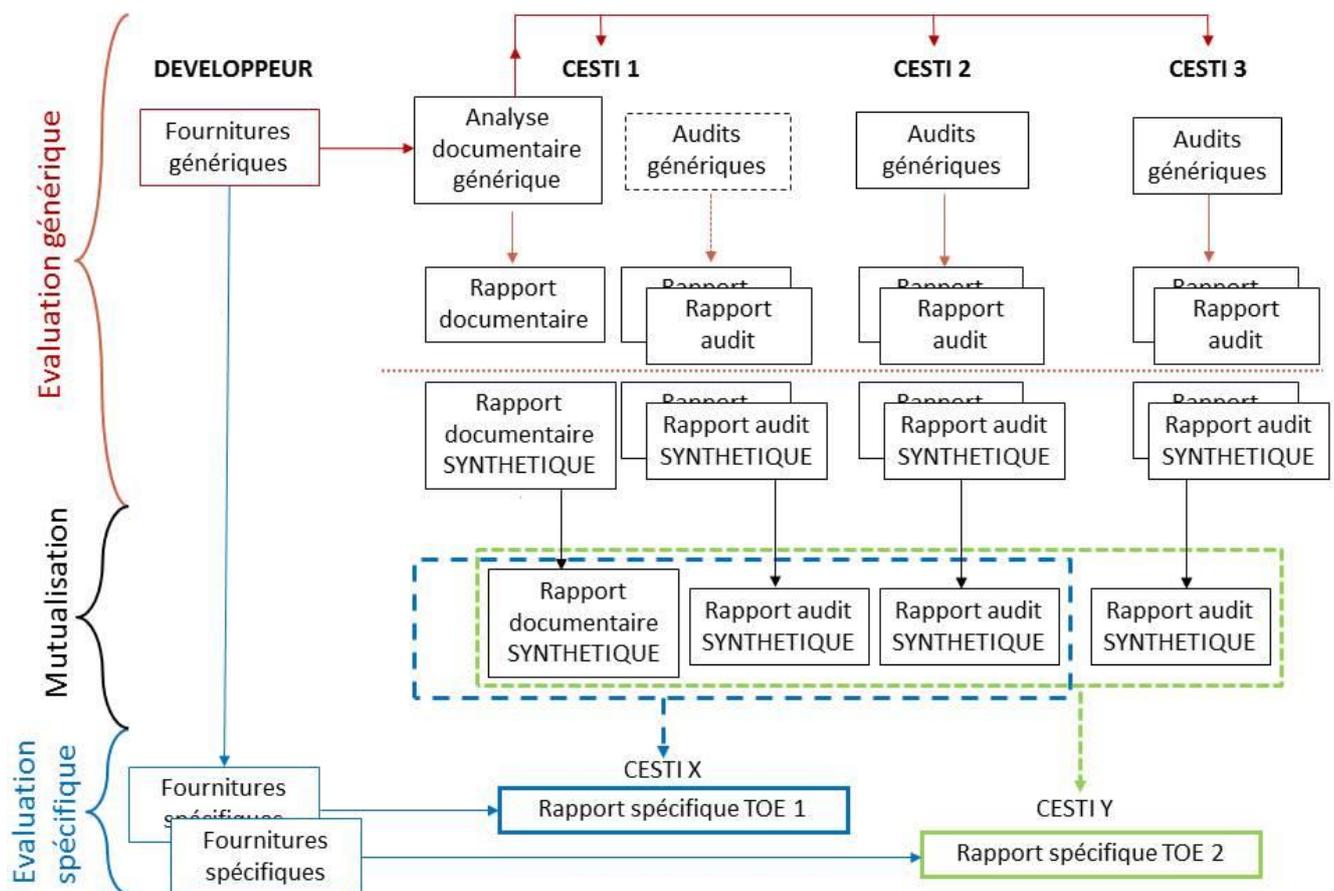
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
<b>ALC_DVS.2</b>				
	ALC_DVS.2.1C	ALC_DVS.2-1	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_DVS.2.2C	ALC_DVS.2-2	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_DVS.2.2C	ALC_DVS.2-3	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_DVS.2.2E	ALC_DVS.2-4	GÉNÉRIQUE-	Visite
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
<b>ALC_LCD.1</b>				
	ALC_LCD.1.1C	ALC_LCD.1-1	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_LCD.1.2C	ALC_LCD.1-2	GÉNÉRIQUE	Documentaire
<b>ALC_LCD.2</b>				
	ALC_LCD.2.1C	ALC_LCD.2-1	GÉNÉRIQUE	Documentaire
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_LCD.2.2C	ALC_LCD.2-2	GÉNÉRIQUE	Confirmation
	ALC_LCD.2.3C	ALC_LCD.2-3	SPÉCIFIQUE	Confirmation
<b>ALC_TAT.1</b>				
	ALC_TAT.1.1C	ALC_TAT.1-1	GÉNÉRIQUE	Documentaire
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_TAT.1.2C	ALC_TAT.1-2	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_TAT.1.3C	ALC_TAT.1-3	GÉNÉRIQUE	Documentaire
<b>ALC_TAT.2</b>				
	ALC_TAT.2.1C	ALC_TAT.2-1	GÉNÉRIQUE	Documentaire
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_TAT.2.2C	ALC_TAT.2-2	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_TAT.2.3C	ALC_TAT.2-3	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_TAT.2.2E	ALC_TAT.2-4	GÉNÉRIQUE	Visite
<b>ALC_TAT.3</b>				
	ALC_TAT.3.1C	ALC_TAT.3-1	GÉNÉRIQUE	Documentaire
			SPÉCIFIQUE	Confirmation
	ALC_TAT.3.2C	ALC_TAT.3-2	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_TAT.3.3C	ALC_TAT.3-3	GÉNÉRIQUE	Documentaire
	ALC_TAT.3.2E	ALC_TAT.3-4	GÉNÉRIQUE	Visite

## Annexe B Schéma de principe de mutualisation

La figure ci-dessous illustre la démarche de mutualisation avec trois CESTI impliqués, un en charge de l'évaluation générique de la documentation et potentiellement d'audits de sites génériques et deux qui réalisent une ou plusieurs visites de site.

Lors de l'évaluation spécifique, le développeur choisit de réutiliser certains résultats génériques grâce au rapport de réutilisation qu'il fournit aux CESTI en charge de l'évaluation spécifique.

La mutualisation consiste en la constitution du rapport de réutilisation suffisant et nécessaire pour le CESTI en charge de l'évaluation spécifique.



## Annexe C      **Modèle de rapport de réutilisation**

Comme indiqué dans le paragraphe 5.4, le rapport de réutilisation est composé de deux parties :

- la partie documentaire : correspondant aux résultats synthétiques de l'évaluation de l'évaluation documentaire générique, dont le modèle est donné ci-après. Ces résultats doivent être suffisants pour les audits de sites génériques et les évaluations spécifiques ;
- la partie audit correspondant aux rapports d'audits synthétiques nécessaires et suffisants pour le CESTI en charge de l'évaluation d'un produit spécifique, dont le modèle est donné ci-après.

**Rapport de réutilisation : partie documentaire** doit contenir, a minima, les informations suivantes :

1. Introduction
  - a) Identification du rapport de réutilisation
  - b) Nom du CESTI
  - c) Nom du centre de certification
  - d) Date de rapport
  - e) Référence au CC et à la méthodologie utilisée
  - f) Référence du rapport complet (rapport générique)
  - g) Information des analyses précédentes (si existantes). En particulier, le statut des remarques ouvertes lors de la dernière analyse
  - h) Statut de la validation par le centre de certification si disponible
2. Description de l'évaluation
  - a) Description des activités analysées et de leurs environnements
  - b) Liste des *work-unit* de la classe d'assurance ALC évaluées pendant l'analyse documentaire
  - c) Références de la documentation générique (politiques et procédures) et liste des outils (en particulier le système de gestion de la configuration)
  - d) Liste des éléments de preuves nécessaires à la confirmation des résultats d'évaluation pour un produit spécifique
3. Résultats
  - a) Résultats de l'évaluation pour chaque *work-unit* « Générique/Documentaires »
  - b) Liste des remarques (synthèse des fiches de remarque et non-conformité) et de leur statut

**Rapport de réutilisation : partie audit** doit contenir, a minima, les informations suivantes :

1. Introduction
  - a) Identification du rapport de réutilisation
  - b) Nom du CESTI
  - c) Nom du centre de certification
  - d) Composition de l'équipe d'audit (évaluateurs et certificateurs)
  - e) Nom et adresse des sites visités
  - f) Dates des visites de sites

- g) Identification des personnes rencontrés pendant les visites de sites
  - h) Référence aux CC et à la méthodologie utilisée
  - i) Référence du rapport complet (rapport générique) dans le cas du processus de mutualisation
  - j) Information des visites précédentes (si existantes) avec la référence à leur rapport de visite  
En particulier, le statut des remarques ouvertes lors de la dernière visite
- 2) Description de l'évaluation
- a) Description des activités auditées
  - b) Liste des *work-unit* de la classe d'assurance ALC évaluées pendant la visite de site
  - c) Référence au rapport de réutilisation (première partie documentaire ne traitant pas des résultats de visite de sites i.e. le rapport documentaire générique synthétique)
  - d) Référence à l'ensemble de la documentation du développeur (politiques et procédures) et la liste des outils (en particulier le système de gestion de la configuration)
- 3) Résultats
- a) Résultats de l'évaluation pour chaque *work-unit* « Générique/Visite »
  - b) Liste des remarques et de leur statut (comprenant le statut des remarques du dernier audit clôturées dans le cadre de cet audit)